



Le jeudi 18 octobre 2018 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 12 octobre 2018 - Nombre de membres en exercice : 26

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mme Colette GRASER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mme Nathalie HERBAUX, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, M. Riquier WILLOQUET.

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Christiane DECANter-CAULLET (à Mme Colette GRASER), Mme Pierrette MAILLARD (à Mme Marie-Paule LEPERS), Mme Marie-France TAILLEFER (à M. Pierre BOURGOIS), M. Claude LAMARCQ (à Mme Danièle PETIT), Mme Karine BOPPE (à M. Jean-Max LEFEBVRE), Mme Aurélie VERNIER (à M. Riquier WILLOQUET).

Absents : M. Alexandre MEZIERE, Mme Dong NGUYEN.

N°18-3-14

## AFFAIRES SCOLAIRES

-----  
Contrôle de l'obligation scolaire  
-----

Convention d'échanges de données  
avec la CAF

Rapport de :  
Mme Anne catherine Derville  
Adjointe aux affaires scolaires

La prévention de l'évitement scolaire constitue un enjeu majeur pour l'instruction et la socialisation des enfants.

A ce titre, il appartient au maire de dresser chaque année la liste des enfants résidant dans sa commune et soumis à l'obligation scolaire mais également d'adresser aux maires des communes concernées la liste des enfants résidant dans leur commune et scolarisés sur Bondues.

Dans les faits, cette obligation est difficilement applicable de façon exhaustive, aucun moyen à ce jour ne permettant de connaître précisément la composition de chaque foyer en temps réel. C'est pourquoi un groupe de travail menant une action concertée sur l'accompagnement éducatif du public mineur peu ou pas scolarisé a sollicité la CAF en vue d'échange de données.

Dès lors, conformément aux dispositions de l'article R131-10-3 du Code de l'Education, la CAF chargée du versement des prestations familiales transmettra aux maires qui en font la demande les données relatives aux enfants soumis à l'obligation scolaire selon les modalités prévues dans une convention spécialement établie.

Ceci étant exposé, nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

CA du 02 octobre 2018  
C G du 09 octobre 2018



Le Conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus  
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire